



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 08379

Numéro SIREN : 775 733 835

Nom ou dénomination : M.A.J.

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2013 sous le numéro de dépôt 3994

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Le soussigné :

Monsieur Bastien SORET,

Demeurant 103 rue du Réveil Matin, 78800 HOUILLES, agissant pour le compte de :

1) M.A.J., Société anonyme au capital de 568.032 EUR dont le siège social est 31 chemin Latéral au Chemin de Fer, 93500 PANTIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 775 733 835,

En qualité d'administrateur spécialement habilité aux fins des présentes par l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2012 de ladite société susvisée, dont un extrait est ci-annexé,

DE PREMIERE PART,

2) LES LAVANDIERES, Société par actions simplifiée au capital de 448.544 EUR dont le siège est Zone Industrielle "Les Carrières", 49240 AVRILLÉ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS sous le numéro 062 201 009,

En qualité de mandataire spécialement habilité aux fins des présentes par l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2012 de ladite société susvisée, dont un extrait est ci-annexé,

DE SECONDE PART,

Relate à l'appui de la demande d'inscription modificative qu'il dépose au RCS :

1. Le Conseil d'administration de la société M.A.J. du 16 février 2012 et le Président de la société LES LAVANDIERES, par décisions en date du 17 février 2012, ont approuvé un projet d'apport partiel d'actif de la société M.A.J. à la société LES LAVANDIERES, portant sur la branche complète et autonome d'activité que constitue le fonds de commerce de blanchissage, nettoyage et location d'articles textiles exploité à Guérande (44350), Parc d'activités de Villejames, rue de la Pré Neuve.

2. Ce projet, dûment modifié par avenant, a été signé par M. Xavier MARTIRÉ, Président Directeur Général de la société M.A.J. et Monsieur Jean-Xavier GAUTHIER, alors Président de la société LES LAVANDIERES, par acte sous-seing privé en date du 6 novembre 2012. Il précisait notamment que l'opération était soumise à la procédure prévue par l'article L.236-22 du Code de Commerce, contenait la mention prescrites par la loi et indiquait que le passif pris en charge par la société LES LAVANDIERES ne bénéficierait pas de la garantie solidaire de la société M.A.J.

3. Par décision unanime des actionnaires de la société M.A.J. intervenue au cours de l'assemblée générale extraordinaire de cette dernière du 20 juin 2012 et de l'associée unique de la société LES LAVANDIERES du 20 juin 2012, les sociétés M.A.J. et LES LAVANDIERES ont, conformément aux dispositions de l'article L.236-10 du Code de commerce, renoncé à la nomination d'un commissaire à la scission ; la société ERNST&YOUNG ET AUTRES, prise en la personne de Monsieur Luc DERRIEN, associé, domiciliée 3 rue Emile Masson à NANTES (44000), a été nommée en qualité de commissaire aux apports par décision de l'associée unique de la société LES LAVANDIERES en date du 20 juin 2012.

4. Un original du projet d'apport partiel a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BOBIGNY, le 8 novembre 2012, et au greffe du Tribunal de commerce d'ANGERS le 9 novembre 2012.



5. Avis du projet d'apport partiel d'actif a été publié au BODACC, le 16 novembre 2012 pour la société M.A.J. (avis rectificatif publié le 29 novembre 2012) et le 25 novembre 2012 pour la société LES LAVANDIERES.

La publication de cet avis n'a été suivie d'aucune opposition.

6. Le rapport du commissaire aux apports sur les apports en nature a été mis à la disposition de l'associée unique de la société LES LAVANDIERES, au siège social, le 26 novembre 2012 et déposé au greffe du Tribunal de commerce d'ANGERS le 19 décembre 2012.

7. L'ensemble des documents devant être mis à la disposition des actionnaires de la société M.A.J. et de l'associée unique de la société LES LAVANDIERES, l'ont été, au siège social de chacune de ces sociétés, un mois au moins avant la date de réunion de chacune des assemblées générales extraordinaires appelée à se prononcer sur l'opération d'apport partiel d'actif.

8. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société M.A.J. en date du 31 décembre 2012 a approuvé ledit apport partiel d'actif.

9. L'associée unique de la société LES LAVANDIERES, par assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2012, a également approuvé ledit apport partiel d'actif, décidé l'augmentation correspondante de son capital et constaté la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif.

Corrélativement, l'article 6 des statuts de la société ont été modifiés.

10. L'avis de réalisation de l'apport partiel d'actif et de l'augmentation de capital de la société LES LAVANDIERES a été publié par le journal OUEST-FRANCE, dans son édition du Maine et Loire, le 10 janvier 2013.

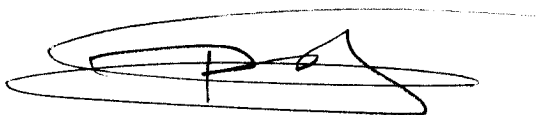
DEPOT AU GREFFE

Seront déposés, avec un exemplaire de la présente déclaration :

- au Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY, au nom de la société M.A.J., un extrait certifié conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société M.A.J., en date du 31 décembre 2012,
- au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS, au nom de la société LES LAVANDIERES, une copie certifiée conforme enregistrée du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société LES LAVANDIERES, du 31 décembre 2012.

En conséquence des déclarations qui précèdent, le soussigné, ès qualités, affirme sous sa responsabilité, que l'apport partiel d'actif portant sur une branche complète d'activité et soumis à la procédure prévue par l'article L.236-22 du Code de commerce, fait par la société M.A.J. à la société LES LAVANDIERES, et l'augmentation corrélative de ladite société LES LAVANDIERES ont été réalisés en conformité de la loi et des règlements.

Fait à Puteaux,
Le 11 janvier 2013



Bastien SORET